

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE MERY SUR MARNE
COMPTE-RENDU N° 05/18 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le lundi 24 Septembre 2018 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes BOURREAU Isabel, MAFFLARD Michelle Adjointes, Mmes CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, Mrs CANIPELLE William, CRESSON Réjean, DROLLER Yves et LIENART Pierre.

Absents excusés : Mme AMBROZY Brigitte représentée par Mme GAUDEFROY Laure
Mme SILVERIO Christine représentée par Mr CLEMENT Jean-Pierre
Mr CATINAT Franck représenté par Mr CANIPELLE William

Absent : Mr PILLON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme CADET Danielle

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- annulation délibération n° 17/2018
- demande de subvention SDESM.

Le conseil accepte.

Approbation du compte-rendu du 27 Juillet 2018.

Délibération 19/18 :

Modification des Articles 6 et 7 du règlement du P.L.U concernant les constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC).

Vu la lettre d'observation du Sous-Préfet en date du 27 août 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement du PLU de Méry sur Marne, concernant les règles d'implantation des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC) ;

Considérant que conformément à l'article L.5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernant qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. S'il n'a pas été rendu dans le délai de trois mois à compter de la transmission du projet de la communauté, l'avis est réputé favorable. Lorsque cet avis est défavorable, la décision est prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale » .

Le Maire expose qu'il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur le projet de modification du règlement du PLU, avant son acceptation par la Communauté d'Agglomération Coulommiers – Pays de Brie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable sur les modifications apportées au règlement de PLU concernant les règles d'implantation des CINASPIC pour tenir compte de l'avis du Sous-Préfet ;

Demande à la Communauté d'Agglomération Coulommiers – Pays de Brie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire la modification du règlement du PLU de Méry sur Marne, concernant les règles d'implantation des CINASPIC.

Délibération 20/18 :

Retrait délibération n° 11/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil du 8 juin 2018, il avait été décidé :

- **d'instaurer** un Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimités par les plans locaux d'urbanisme approuvés des communes membres de la communauté d'agglomération.

- **d'accepter** la délégation donnée par la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie aux communes membres pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU communaux.

Vu la lettre d'observation du Sous-Préfet en date du 25 juillet 2018 rappelant que « cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordées à l'occasion de l'aliénation d'un bien mais ne doit pas être totale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide **l'annulation** de la délibération n ° 11/2018.

Délibération 21/18 :

Décision Modificative

Suite aux départs des locataires du 2ème étage 9 route Jean de la Fontaine et 1er étage du 9 rue de l'école, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'inscrire au Budget Unique la Décision Modificative suivante :

020 Dépenses imprévues	- 1 100 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 100 €

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mme ROBART, Trésorière de La Ferté sous Jouarre pour une proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 11 800 €. Le conseil, à l'unanimité refuse cette proposition et demande la poursuite de ces créanciers pour des loyers impayés entre 2009 et 2013.

Délibération 22/18 :

Retrait délibération n° 17/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil du 27 juillet 2018, il avait été décidé d'accepter la proposition d'achat de Mme LUZ et Mr MORMIN pour la propriété communale « Les Glycines » Suite à un mail du 18 septembre 2018 de Maître Marielle GIRARD nous informant que les acquéreurs utilisaient leur droit de rétractation pour l'acte de vente signé le 11 septembre 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide **l'annulation** de la délibération n° 17/2018.

Cet immeuble est donc remis en vente.

Délibération 23/18 :

Demande de subvention SDESM

Monsieur le Maire :

- informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention du S.D.E.S.M dans le cadre « programme 2019 d'éclairage public » pour aider à financer des projets de travaux d'éclairage public.

- présente les devis pour le remplacement d'éclairages par des luminaires LED :

➤ d'un montant de 9 500 € H.T (Grande Rue et route du Limon)

➤ d'un montant de 5 908 € H.T (Route de Courcelles).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du S.D.E.S.M.

Monsieur le Maire rappelle que le remplacement des éclairages (du pont de Courcelles à la lisière de Sainte-Aulde et route Jean de la Fontaine) voté en mars 2017 devrait avoir lieu courant octobre.

AFFAIRES DIVERSES

Bibliothèque : le bâtiment du 9 rte Jean de la Fontaine est fermé au public depuis le 15 septembre, l'association néanmoins continue de se réunir à la maison des associations du 7 route Jean de la Fontaine.

Travaux : Les coussins berlinois sont réalisés, ceux-ci ne semblent pas être assez hauts mais répondent à la réglementation. Des panneaux « passage piétons » seront installés.

La réfection de la rue du bois est en cours, les travaux seront terminés en fin de semaine.

Fibre optique : Monsieur le Maire est invité à une réunion organisée par Seine et Marne Numérique à Coulommiers mi-octobre 2018 afin de présenter aux élus le dispositif (déploiement, commercialisation).

SMICTOM : La distribution des nouveaux bacs et le retrait des anciens auront lieu entre le mercredi 26 septembre et le vendredi 5 Octobre.

La Poste : L'établissement de Soissons recrute du personnel en CDD en qualité de facteur sur les sites de Soissons, Braine, Villers-Cotterêts, Château-Thierry, Crézancy, Charly, Oulchy. Renseignements au 03.60.53.10.34.

Fêtes de Noël :

Anciens : La sortie au restaurant aura lieu le samedi 15 décembre 2018.

Enfants : La remise des cadeaux aura lieu au Foyer rural de Luzancy le Dimanche 9 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

La secrétaire de séance

D. CADET